AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP13-2-73-104372

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
30 F

N° 148 Février 1973

MONILIA DE L'ABRICOTIER

Jusqu'au début du mois de Février, le MOnilia a été contrarié dans son développement par des abaissements brutaux de l'hygrométrie relative ; cependant la persistance de germes rend utile un traitement avant que 10 % des boutons floraux ait atteint le stade B.

Utiliser Bénomyl (30 g) Carbatène (200 g), Folpel (100 g), Mancozèbe (150 g), Thiabendazole (100 g) Thirame (200 g).
Le chiffre exprimé en grammes indique la quantité de matière active à utiliser pour 100 litres d'eau.

CLOQUE DU PECHER

Dans la plupart des vergers le traitement précédemment conseillé a pu être réalisé dans des conditions satisfaisantes. Dans une partie du département de l'Hérault et dans la quasi totalité de celui du Gard, des pluies parfois violentes et abondantes ont lavé la pulvérisation qui a dû être refaite. Actuellement, en dépit des températures nocturnes souvent négatives du fait de l'ensoleillement diurne constant, la moyenne thermique quotidienne entraîne le réveil de la végétation.
Une pulvérisation à base de Zirame, Zirame Cuivre, Ferbame, Captane, Thirame, Captafor ou de produits cupriques sera mise en place le plus tôt possible (et renouvelée dans les vergers où la maladie a sévi en 1972).

POIRIERS ET POMMIERS

Il est encore possible de réaliser dans certains vergers les traitements d'hiver sur les deux espèces.

Nous rappelons que l'on obtient facilement une réduction importante des risques printaniers de contaminations par la Tavelure soit par enfouissement des feuilles mortes, soit par pulvérisation du sol, donc de ces feuilles mortes, avec un colorant nitré.

RHIZOCTONE VIOLET DE L'ASPERGE

Indépendamment de diverses mesures générales, d'ordre cultural surtout, que l'on doit respecter pour éviter l'installation d'une aspergière en terre susceptible d'être contaminée par la maladie et pour limiter certains risques dûs à des facteurs favorisants, la désinfection des griffes avant plantation est une excellente précaution.

Si elle n'a pas déjà été pratiquée par le pépiniériste, elle sera réalisée en trempant les griffes pendant 15 minutes dans de l'eau de javel à 12° chlorométrique (soit en sachet de 250 cc du commerce à 48° chlorométrique dans un litre d'eau). Laisser égoutter et rincer abondamment à l'eau courante. Planter de suite après.

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

MELON

Le seul traitement chimique consiste à pulvériser sur les poquets (trous bouchés) un des insecticides suivants : Chlorfenvinphos - 60 g de M.A./hl, Trichloronate - 60 g de M.A./hl - Diazinon - 45 g de M.A./hl.

On pulvérisera 50 cc de bouillie par poquet, soit environ 400 l/ha.

Il a été prouvé que la pose de films plastiques, si elle était une bonne méthode de lutte pour les attaques ultérieures, était insuffisante sans traitement préalable du sol. En effet pontes et larves présentes dans le sol au moment du semis assuraient souvent une contamination qui sans traitement occasionnait parfois de graves dégâts.

La méthode consiste donc à traiter le sol dès le semis et à mettre le film plastique de suite après.

Associée aux divers procédés culturaux capables de limiter les infestations cette technique donne toute satisfaction et évite de devoir procéder au remplacement des manquants, pratique toujours longue et onéreuse. Il a été admis qu'en dessus de 95 % de poquets utilisables (chiffre souvent obtenu et dépassé avec cette méthode de lutte) le remplacement des manquants n'est plus justifié.

L'adjonction de Thirame (150 g de M.A./hl) à la bouillie est une bonne précaution.

HARICOT

Le seul traitement de la semence assure une bonne protection à condition toutefois que les risques d'attaques par la Mouche ne soient pas trop importants (végétation lente, précédent cultural favorable, etc ...)

On utilisera pour traiter la semence soit : Diethion 1,5 g de M.A. par kilog de graines, Carbophénothion 1,5 g de M.A. par kilog de graines, Trichloronate 1,00 g de M.A. par kilog de graines.

Si les risques sont jugés trop grands on aura tout intérêt à traiter les rangs de semis avec : Chlorfenvinphos 120 g de M.A./hl ou Trichloronate 90 g de M.A./hl.

Pulvériser 1 litre de bouillie par 15 mètres linéaire de rangée (20 cm de large environ).

Quel que soit l'insecticide utilisé pour traiter la semence, il faudra toujours choisir un produit différent pour pulvériser sur le sol.

Dans les essais de l'INRA la meilleure combinaison a été Diethion pour les graines et Chlorfenvinphos pour la pulvérisation du sol.

Pour les cas particuliers non encore étudiés ou mis au point, le traitement du sol recommandé pour le Haricot peut assurer une bonne protection à condition de ne pas trop avoir un effet dépressif susceptible de ralentir la levée, éventualité qui peut varier d'une espèce cultivée à l'autre.

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre abonnement, faites le sans tarder. Après le 1er Mars nous n'enregistrerions votre inscription qu'en fonction de nos possibilités, et la revue PHYTOMA sera interrompue pendant quelques mois.

RECOMMANDATIONS EN DEBUT DE CAMPAGNE

L'importance de certaines habitudes est parfois perdue de vue.

La tenue d'un registre d'exploitation est plus que souhaitable. Il convient en particulier de noter avec précision la date des traitements épandus sur chaque culture, mentionner la quantité de bouillie utilisée à l'hectare, le ou les produits utilisés, les circonsctances climatiques précédant le traitement, celles existant pendant le travail et au cours de la demi-journée suivante. Si l'exploitation possède des appareils de types divers rappeler le modèle utilisé.

Bien entendu on indiquera en remarque si le traitement correspond à un conseil de la Station d'Avertissements, à un traitement de renouvellement de la protection par vieillissement ou lavage ou encore si le traitement est simplement exécuté par opportunité selon une décision motivée.

Ultérieurement l'ensemble de ces renseignements sera utile pour établir le bilan de la production concernée ainsi que pour essayer de déterminer les causes d'un échec ou d'un demi-échec.

Nous voulons également répéter des recommandations antérieures. Ne faites pas des stocks trop importants de pesticides. Si vous utilisez des produits de fabrication ancienne ou provenant d'emballages entamés depuis plusieurs mois, faites des essais d'efficacité et de phytotoxicité. En préparant les bouillies ne réalisez que les mélanges autorisés par les fabricants. Pendant cette préparation et pendant la pulvérisation, ne fumez pas, protégez vos yeux, lavez-vous les mains le plus souvent possible. Utilisez des vêtements protecteurs. Douchez-vous à la fin du travail.
De prochains bulletins indiqueront les produits homologués et les délais d'utilisation avant récolte.
L'amandier est justiciable des mêmes traitements que le pêcher.

LA LUTTE INTEGREE

Nouvelle méthode de protection des cultures, pleine d'avenir, la lutte intégrée doit être abordée avec prudence. Des échecs seraient regrettables et nuiraient au développement de principes, d'un état d'esprit, qui méritent l'intérêt de tous les agriculteurs. Avertissements et lutte intégrée ne s'opposent pas mais bien au contraire se complètent.

Les Avertissements Agricoles ont été crées pour limiter le nombre d'interventions chimiques en plaçant celles-ci aux époques les plus opportunes ce qui améliore la protection aux moindres frais. Les Avertissements Agricoles indiquent d'autre part les limites d'usage dans le temps de certains produits afin d'éviter des accidents aux consommateurs.

Pour obtenir les résultats ci-dessus énumérés, les avertissements agricoles informent des risques existants pour une région donnée mais ils ne peuvent descendre au niveau de la petite région naturelle donc à fortiori au niveau de l'exploitation.

Or, certains risques régionaux peuvent être moins importants, très limités ou même inexistants dans une exploitation soit du fait de sa situation, soit du fait d'un choix réussi des espèces et des variétés soit enfin par suite d'un état sanitaire particulièrement satisfaisant. C'est alors que la possibilité de lutte intégrée intervient mais une telle lutte contre les ennemis des cultures ne peut être que ponctuelle. De plus, elle requière une haute technicité de la part de l'exploitant ou de son conseiller phytosanitaire.

Une application identique de mêmes principes n'est pas forcément possible dans deux exploitations voisines.

La décision de traiter (chimiquement, physiquement ou biologiquement), ou de ne pas traiter dépend d'une évaluation minutieuse du risque encouru et de l'estimation précise du seuil de nuisibilité supportable par la production envisagée.

Il est bien entendu que la lutte intégrée n'atteint son but que dans les cultures installées dans un milieu propice, recevant des fumures équilibrées et des arrosages judicieux. Elle ne peut être envisagée en cours de campagne et sera toujours précédée d'un bilan phytosanitaire relatif à la culture concernée.

L'Inspecteur Chef de Circonscription
P. BERVILLE

Les Ingénieurs
CHRESTIAN - TROUILLON

P46

Tirage 9 Février 1973 - 2 700 exemplaires - Précédent bulletin N° 147 Janvier 1973

LA MOUCHE DES SEMIS

De très nombreuses espèces légumières et florales de plein champ sont fréquemment attaquées par la Mouche des semis en toutes saisons et tout particulièrement au printemps (période de pointe des vols de la Mouche).

Les études entreprises depuis quelques années ont permis de dégager certains enseignements, de mettre au point des méthodes de lutte efficace quoique encore limitées à quelques espèces cultivées les plus sensibles et ont montré l'extrême complexité de la lutte.

Certains facteurs peuvent influer énormément sur l'importance des attaques.

La Mouche des semis affectionne tout particulièrement :

- de très nombreux végétaux vivants que la larve parasite, soit avant, soit au cours de la levée,
- la matière organique apportée au sol : fumier, tourteau, farines de poisson, sang séché, etc dont l'asticot se nourrit,
- les débris végétaux provenant des cultures précédentes et enfouis dans le sol qui servent de nourriture à la larve dans l'attente d'une alimentation vivante,
- les sols humides et fraichement retournés qui stimulent la ponte

La période de sensibilité des jeunes plants aux attaques de la MOuche des semis n'excède généralement par 2 à 3 semaines. Tous les facteurs qui conditionnent la vitesse de la végétation influent énormément sur l'importance des dégâts. C'est ainsi que des températures insuffisamment élevées qui freinent la végétation ou des semences de qualité médiocre donnant une germination lente et irrégulière et des plantules peu vigoureuses, allongent la durée de la période sensible et peuvent accroître considérablement le pourcentage des attaques. Il y a lutte de vitesse entre la croissance de la plante et la Mouche des semis.

L'agriculteur devra, pour atténuer les risques d'attaque :

- éviter l'apport de matières organiques, celles mal décomposées surtout, peu de temps avant le semis,
- éviter de semer après une culture dont les débris restant au sol ont un grand pouvoir attractif pour la Mouche des semis (tout particulièrement ceux de choux, carottes, épinards, radis, engrais verts, etc ...)
- dans la mesure du possible, ne pas effectuer de semis en période défavorable à une germination et une végétation rapides, d'autant plus que la larve de la Mouche est moins sensibilisée que le végétal par des températures trop basses,
- s'assurer auprès des fournisseurs en graines de l'excellente qualité de la semence,
- choisir parmi les variétés celles les mieux adaptées aux conditions climatiques de l'époque du semis,
- assurer la protection des semis contre la Mouche pendant toute la période sensible (une seule application étant suffisante).

LUTTE CHIMIQUE

Entre autres facteurs qui conditionnent la réussite de la lutte chimique il faut considérer la réaction de la semence ou de la jeune plantule à l'insecticide.

En effet, une action dépressive du produit qui risque de retarder la levée et d'allonger la durée de la période sensible peut être un facteur d'échec, même si l'insecticide utilisé est efficace en d'autres circonstances.

Pour le moment, la lutte chimique n'est au point que pour le Melon, le haricot et les bulbilles de glaïeul. D'autres espèces sont à l'étude.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

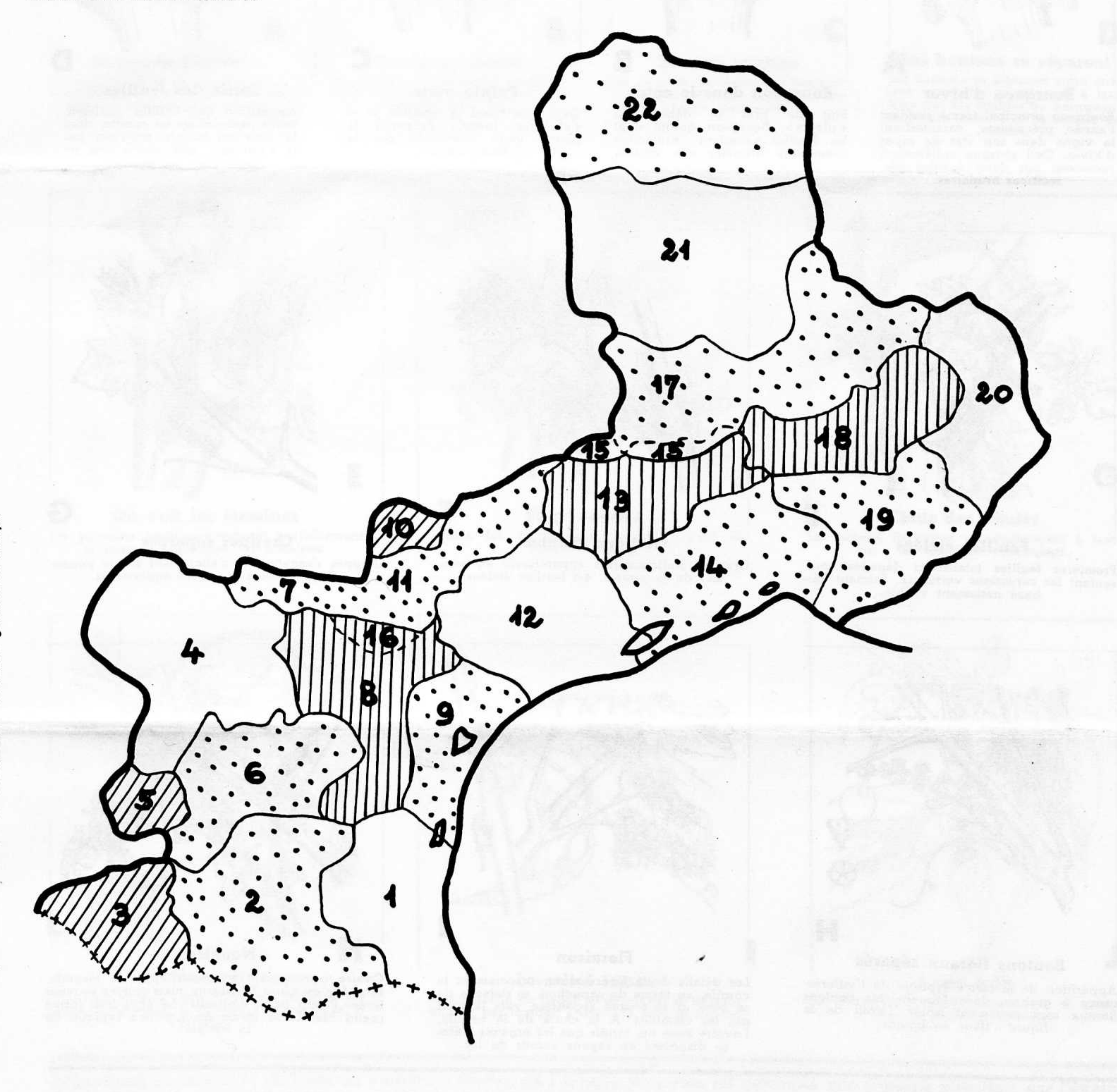
LP11-1-73282084

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
Boîte Postale 1078 - 34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel



Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

INSTRUCTIONS A NOS ABONNES

Nous recommandons à nos lecteurs de conserver soigneusement le présent numéro spécial qui leur apporte des renseignements auxquels ils devront se référer toute l'année :

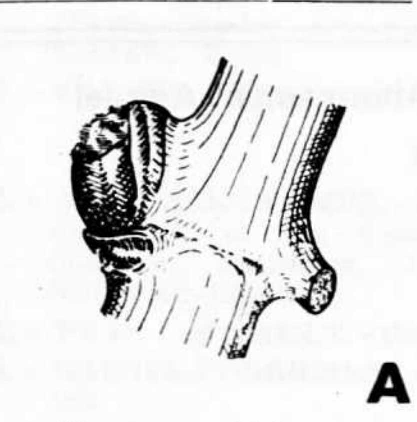
a) Carte et nomenclature des zones, grâce auxquelles ils peuvent situer exactement leur exploitation et utiliser les conseils de traitements localisés.

b) Stades-repères des arbres fruitiers.

P47

Stades repères de la vigne

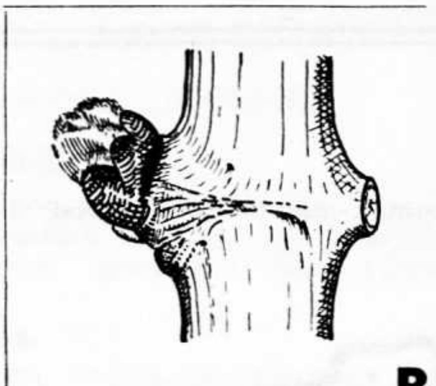
Dessins de M. BAGGIOLINI
Stations fédérales d'essais agricoles, Lausanne



A

Bourgeon d'hiver

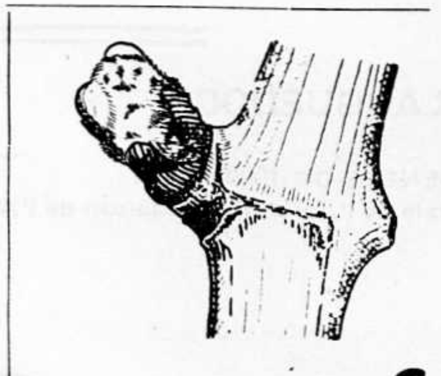
Bourgeon principal formé pendant l'année précédente, caractérisant la vigne dans son état de repos d'hiver. Oeil presque entièrement recouvert par deux écailles protectrices brunâtres.



B

Bourgeon dans le coton

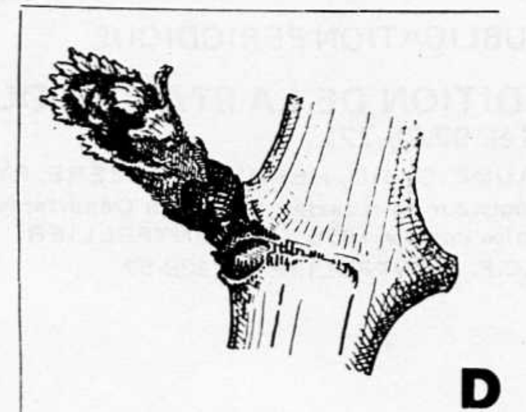
Suit de près le début des « pleurs ». Bourgeon gonflé dont les écailles s'écartent ; protection cotonneuse brunâtre très visible.



C

Pointe verte

Oeil continuant à gonfler et à s'allonger, jusqu'à présenter la pointe verte constituée par la jeune pousse.



D

Sortie des feuilles

Apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosette, dont la base est encore protégée par la « bourre », progressivement rejetée hors des écailles.



E

Feuilles étalées

Premières feuilles totalement dégagées présentant les caractères variétaux. Sarment herbacé nettement visible.



F

Grappes visibles

Grappes rudimentaires apparaissant au sommet de la pousse. 4-6 feuilles étalées.



G

Grappes séparées

Grappes s'espaçant et s'allongeant sur la pousse. Organes floraux encore agglomérés.



H

Boutons floraux séparés

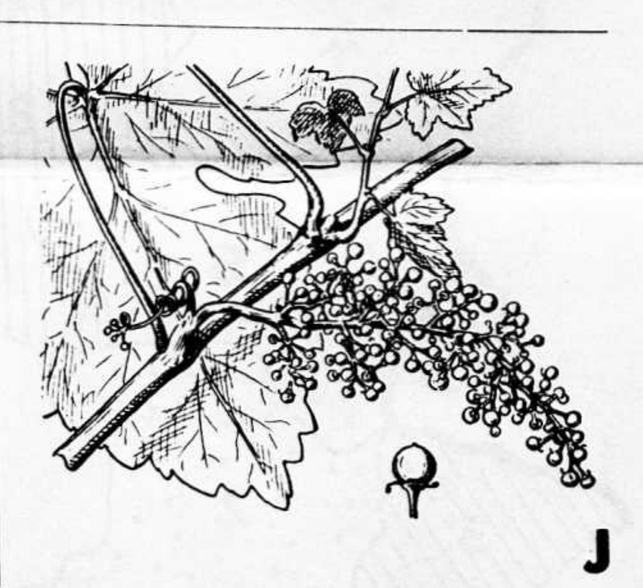
Apparition de la forme typique de l'inflorescence à grappe, dans laquelle les boutons floraux sont nettement isolés. Détail de la figure : fleur en bouton.



I

Floraison

Les détails de la figure montrent comment la corolle, en forme de capuchon, se détache de sa base et se trouve repoussée vers le haut par les étamines. A la chute de la corolle, l'ovaire reste nu, tandis que les organes mâles se disposent en rayons autour de lui.



J

Nouaison

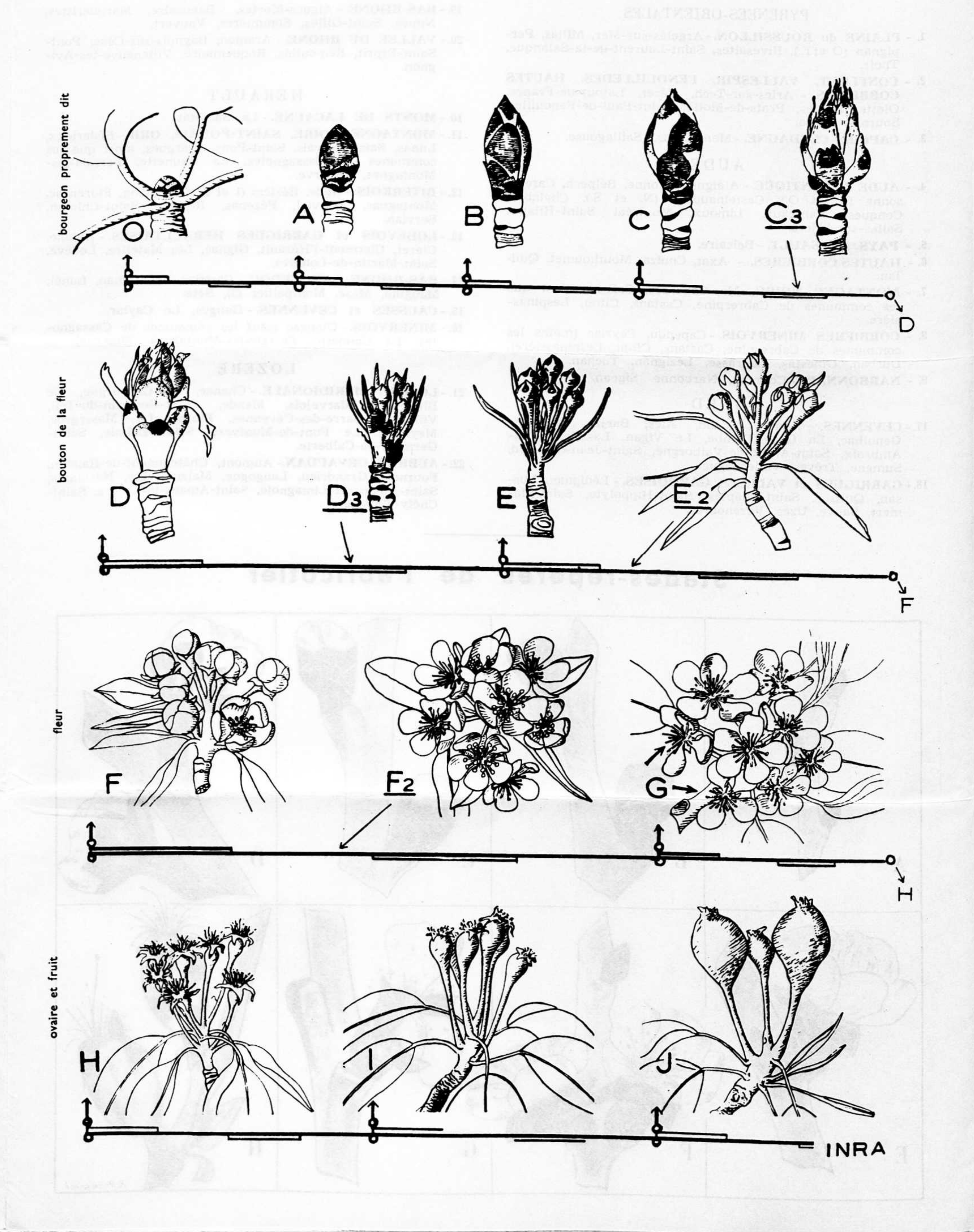
Ovaire commençant à grossir après la fécondation. Les étamines flétrissent, mais restent souvent fixées à leur point d'attache. Le petit fruit formé prend bientôt la forme du « grain » typique de la variété.

L'appréciation objective du développement momentané d'une vigne au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution de l'organe considéré n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur une même plante.

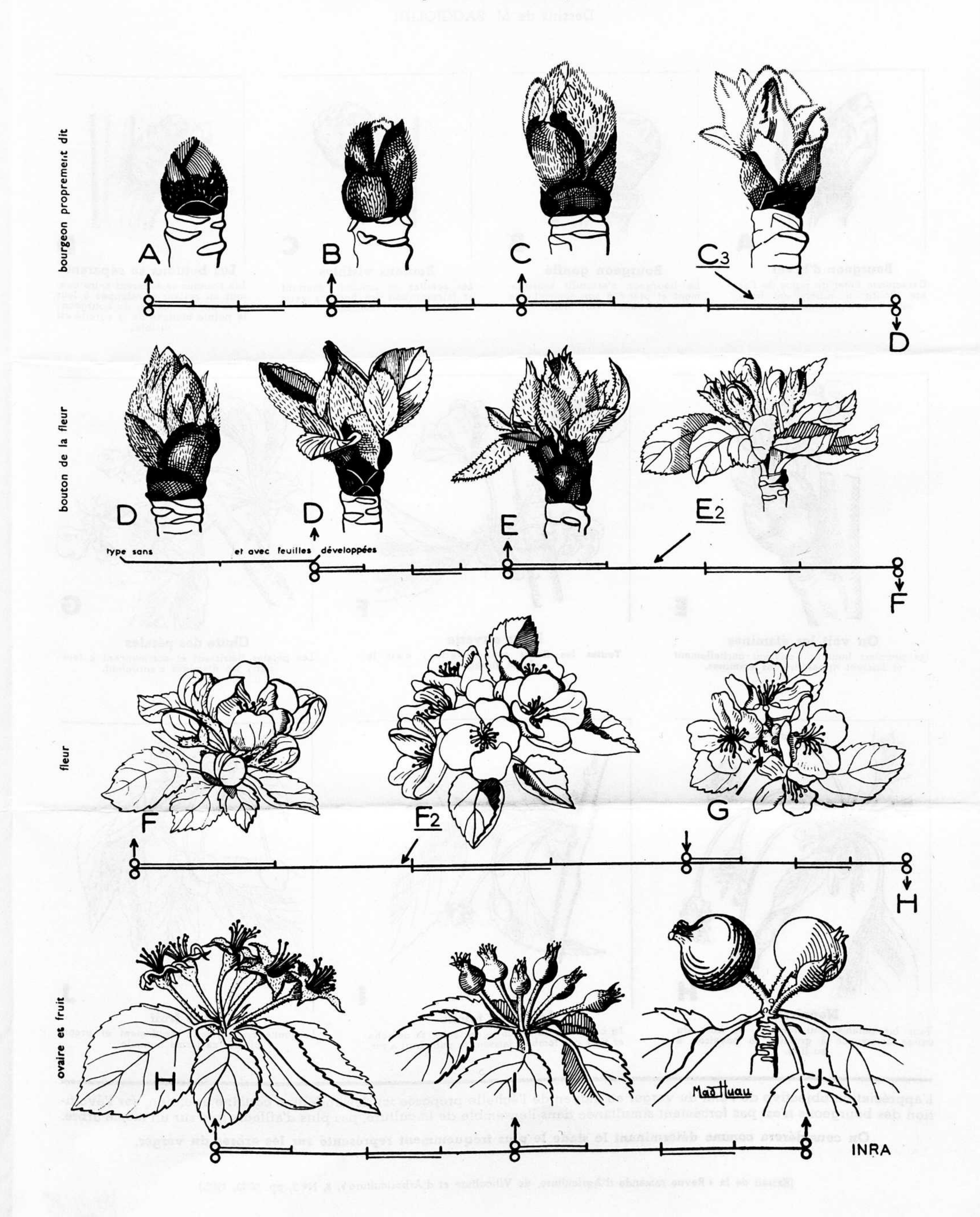
On considérera donc comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les ceps de la vigne.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 1, pp. 4-6, 1952.)

Stades-repères du poirier

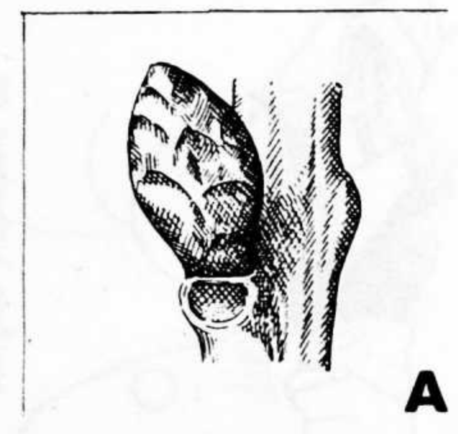


Stades-repères du pommier



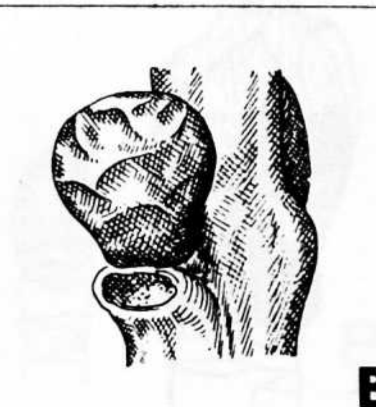
Stades repères du cerisier

Dessins de M. BAGGIOLINI


A

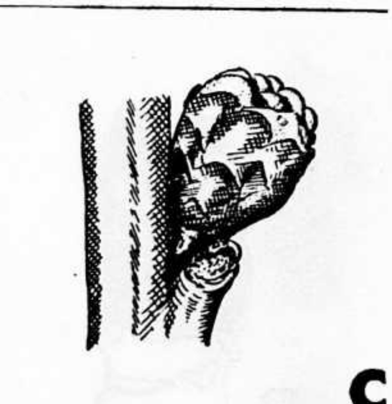
Bourgeon d'hiver

Caractérise l'état de repos de l'arbre. Bourgeon entièrement brun, aigu et complètement fermé.


B

Bourgeon gonflé

Le bourgeon s'arrondit sensiblement et prend à son sommet une coloration vert clair.


C

Boutons visibles

Les écailles du sommet s'écartent et laissent voir les boutons verts encore rassemblés.


D

Les boutons se séparent

Les boutons se séparent entre eux, tout en restant enveloppés à leur base par les écailles du bourgeon; la pointe blanche de la corolle est visible.


E

On voit les étamines

Les premiers boutons s'ouvrent partiellement et laissent apparaître les étamines.


F

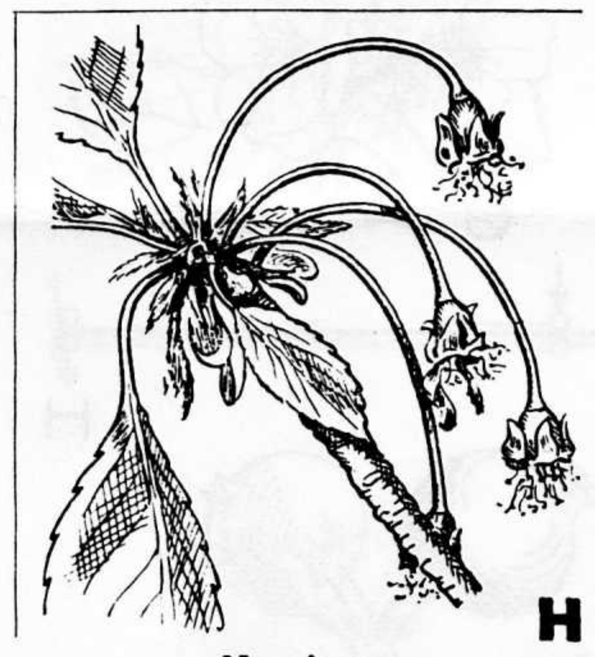
Fleur ouverte

Toutes les fleurs sont ouvertes, c'est la pleine floraison.


G

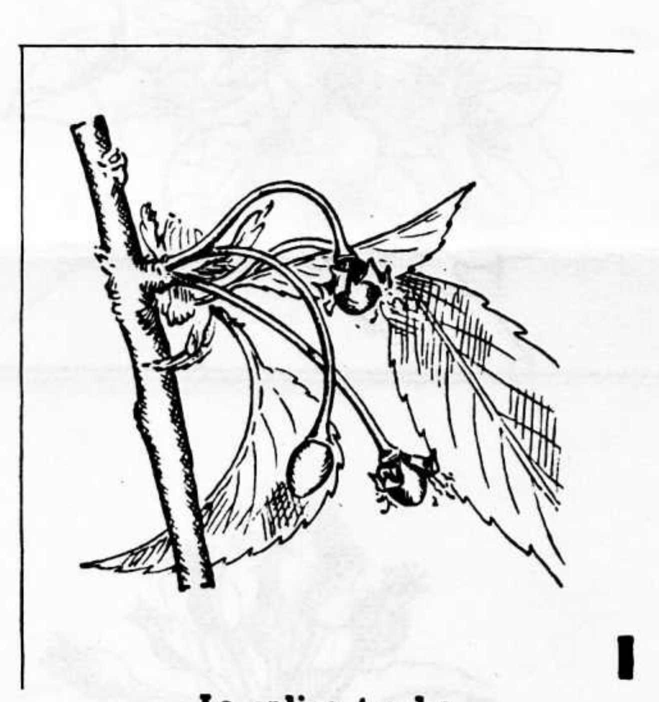
Chute des pétales

Les pétales flétrissent et commencent à tomber, les étamines s'enroulent.


H

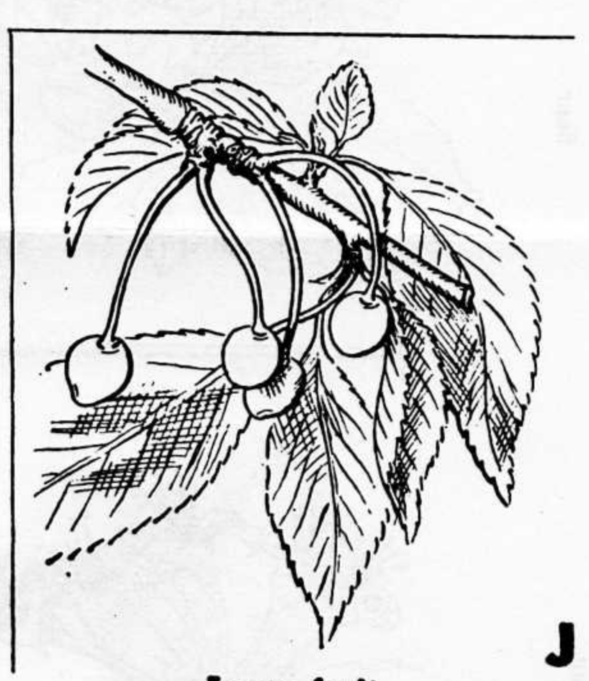
Nouaison

Tous les pétales sont tombés ; la base du calice commence à grossir ; la nouaison a eu lieu.


I

Le calice tombe

La collerette du calice se dessèche, se détache et finit par tomber, laissant le petit fruit à nu.


J

Jeune fruit

Le jeune fruit grossit rapidement et prend bientôt sa forme normale.

L'appréciation objective de l'état du verger au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution des bourgeons n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur un même arbre.

On considérera comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les arbres du verger.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 3, pp. 22-23, 1952.)

748

NOMENCLATURE CANTONALE DES ZONES

PYRENEES-ORIENTALES

1. - **PLAINE du ROUSSILLON.** - Argelès-sur-Mer, Millas, Perpignan (O. et E.), Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Thuir.
2. - **CONFLENT, VALLESPIR, FENOUILLEDES, HAUTES CORBIERES.** - Arles-sur-Tech, Céret, Latour-de-France, Olette, Prades, Prats-de-Mollo, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Vinça.
3. - **CAPCIR, CERDAGNE.** - Mont-Louis, Saillagouse.

AUDE

4. - **AUDE ATLANTIQUE.** - Alaigne, Alzonne, Belpech, Carcassonne (E. et O.), Castelnaudary (N. et S.), Chalabre, Conques, Fanjeaux, Limoux, Montréal Saint-Hilaire, Salles-sur-l'Hers.
5. - **PAYS DE SAULT.** - Belcaire.
6. - **HAUTES CORBIERES.** - Axat, Couiza, Mouthoumet, Quillan.
7. - **MONTAGNE NOIRE.** - Mas-Cabardès, Saissac, ainsi que les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière.
8. - **CORBIERES MINERVOIS.** - Capendu, Peyriac (moins les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière), Durban, Ginestas, Lagrasse, Lézignan, Tuchan.
9. - **NARBONNAIS.** - Coursan, Narbonne, Sigean.

GARD

17. - **CEVENNES.** - Anduze, Alzon, Alès, Barjac, Bessèges, Genolhac, La Grand'Combe, Le Vigan, Lasalle, Saint-Ambroix, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Jean-du-Gard, Sumène, Trêves, Valleraugue.
18. - **GARRIGUES et VALLEES GARDOISES.** - Lédignan, Lussan, Quissac, Saint-Chaptes, Saint-Hippolyte, Saint-Mamert, Sauve, Uzès, Vézenobres.
19. - **BAS-RHONE.** - Aigues-Mortes, Beaucaire, Marguerittes, Nimes, Saint-Gilles, Sommières, Vauvert.
20. - **VALLEE DU RHONE.** - Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon.

HERAULT

10. - **MONTS DE LACAUNE.** - La Salvetat.
11. - **MONTAGNE NOIRE, SAINT-PONAIS, ORB.** - Bédarieux, Lunas, Saint-Gervais, Saint-Pons, Olargues, ainsi que les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve.
12. - **BITERROIS.** - Agde, Béziers (1 et 2), Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Servian.
13. - **LODEVOIS et GARRIGUES HERAULTAISES.** - Aniane, Claret, Clermont-l'Hérault, Gignac, Les Matelles, Lodève, Saint-Martin-de-Londres.
14. - **BAS-RHONE LANGUEDOC.** - Castries, Frontignan, Lunel, Mauguio, Mèze, Montpellier (3), Sète.
15. - **CAUSSES et CEVENNES.** - Ganges, Le Caylar.
16. - **MINERVOIS.** - Olonzac (sauf les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve).

LOZERE

21. - **LOZERE MERIDIONALE.** - Chanac, La Canourgue, Le Bleymard, Marvejols, Mende, Saint-Germain-du-Teil, Villefort, Barre-des-Cévennes, Florac, Le Massegros, Meyrueis, Le Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte.
22. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Aumont, Châteauneuf-de-Randon, Fournels, Grandrieu, Langogne, Malzieu-ville, Nasbinals, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Amans-la-Lozère, Saint-Chély-d'Apcher.

Stades-repères de l'abricotier

